



Commune de Denges

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, la municipalité soumet la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande	Abattage de 4 pins
Motifs invoqués	Arbres secs et touchés par les chenilles processionnaires
Lieu dit	Les Pâquerettes
Propriétaire	Commune d'Echandens
Parcelle	134
Compensation	oui – 3 érables et un tilleul au même endroit

Le présent préavis est affiché jusqu'au 25 mars 2019

La Municipalité

Denges, le 06 mars 2019